



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Irak

Question écrite n° 57030

Texte de la question

M Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation sanitaire en Irak. A l'instar de la mission OMS/UNICEF du 16 février 1991, de la mission du secrétaire général adjoint de l'ONU, M Marty Abtissari, de mars 1991, de celle de l'université d'Harvard du mois d'avril 1991 ou encore du prince Aga Khan du 28 juin au 13 juillet 1991, la mission d'« Enfants du monde » qui s'est rendue en Irak du 3 au 16 février 1992 témoigne des risques que font courir les destructions des infrastructures économiques et le maintien de l'embargo. L'effondrement des capacités de production électrique a mécaniquement conduit à l'arrêt d'un grand nombre de stations d'épuration d'eau, qui ont parfois été totalement détruites comme à Bassorah. Les conséquences de cette situation sont apparues dans le domaine de la santé : de nombreux enfants irakiens sont frappés par des maladies dues à l'absorption d'eau polluée tandis que des maladies infantiles se développent faute de médicaments. Enfin, selon les mêmes sources, la malnutrition affecte un enfant sur cinq au sud de l'Irak et un sur dix dans l'ensemble du pays. L'UNICEF estime à 340 000 le nombre d'enfants menacés. Il lui demande quelle action la France entend entreprendre afin d'assouplir ou de mettre fin à un embargo qui, par ses effets sur l'état sanitaire de l'Irak, menace la vie d'une partie de la population.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation humanitaire et sanitaire en Irak est contrastée selon les régions et demeure globalement préoccupante, ainsi que le font apparaître les divers rapports cités par l'honorable parlementaire même si certains correctifs doivent être, dans quelques cas, probablement apportés à leurs conclusions. La France s'est toujours montrée soucieuse de ce problème. L'adoption, à son initiative, de la résolution 688 du Conseil de sécurité a conduit à la mise en place d'une action humanitaire de grande ampleur pour venir en aide rapidement aux populations civiles irakiennes, victimes d'une répression systématique dans le Nord et le Sud du pays. La politique menée par le régime irakien n'a malheureusement pas changé de nature. Elle contribue - par le blocus des régions kurdes du Nord, et la pression militaire qui s'exerce dans la zone des marais chiites du Sud - à l'aggravation des conditions de vie d'une population démunie et victime de graves violations des droits les plus élémentaires de la personne humaine, ainsi que vient de le rappeler le rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU, M Van Der Stoep. Le régime de Bagdad porte la lourde responsabilité de la situation difficile que connaît le peuple irakien. La France ne peut se satisfaire de ce constat. Son action est multiple. Au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, elle est attachée à ce que le Gouvernement irakien mette rapidement en accord ses déclarations, notamment celle de M Tarek Aziz affirmant récemment à New York que son gouvernement avait l'intention de collaborer pleinement avec le Conseil de sécurité en vue de l'application des résolutions, et ses actes, qui les contredisent. Sur le terrain, son engagement, apprécié des populations civiles, a notamment contribué au retour des personnes déplacées dans le Nord. La diplomatie française contribue, par ailleurs, au financement des actions menées et coordonnées par les Nations unies (casques bleus, aide d'urgence, reconstruction). La France attache enfin une importance particulière à ce que toutes les dispositions de caractère humanitaire prévues par les résolutions des Nations unies soient mises en œuvre.

sans equivoque par l'Irak, notamment celles qui permettraient a ce pays de reprendre, sans delai prejudiciable, ses exportations petrolieres pour l'achat de produits de premiere necessite et la remise en etat progressive de ses installations civiles sous le controle de l'organisation internationale. Les propositions formulees a ce titre par M Picco, representant du secretaire general des Nations unies, fournissent un cadre precis susceptible de servir les interets de l'ensemble de la population irakienne. S'agissant de l'embargo, sa levee releve de l'application par l'Irak de l'ensemble de ses obligations internationales. La France a deja publiquement marque son souhait qu'un tel developpement qui fonde la securite regionale intervienne au plus tot. La France poursuit donc ses efforts afin que les populations civiles irakiennes puissent s'atteler sans delai a l'immense tache de developpement d'un pays riche de ses ressources naturelles et des talents de son peuple dont le Gouvernement devra enfin respecter les droits fondamentaux et l'aspiration a la securite et au bien-etre.

Données clés

Auteur : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57030

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1992, page 1942